



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit décembre à , le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : mercredi 13 décembre 2023

Présents :

Jean Didier BATBY, Patricia LOUBERE, Muriel BERGES, Sandrine BLAISUIS, Marcel BOUTET, Jean René HAUQUIN, DOMINIQUE DUBARRY, Evelyne COURROS, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Cécile GARRIDO, Jean-Marc HAUQUIN, Colette LAPEYRE, Geneviève MALET, Marie-Hélène PALLARES, Patrick POSTIS, Jean-Pierre POUSSARD, Michèle PROSPER, Jean-Marie SAUBANERE, Nicolas SAUGNAC

Absents :

Laurent CIVEL, Thierry BIBES, Sylvie DUFAU, Véronique DULAU

Pouvoirs :

Armandine BEAUGIER a donné pouvoir à Jean-Marie SAUBANERE, Christian BENESSE a donné pouvoir à Sabine DEHEZ, Jean-Marie DOUTHE a donné pouvoir à Marie-Hélène PALLARES, Jacques DURAND a donné pouvoir à Patrick POSTIS, Jacques LARRIEU a donné pouvoir à Nicolas SAUGNAC, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Danièle DINCLAUX, Bernard POCH a donné pouvoir à Patricia LOUBERE, Annick SOUBIROU a donné pouvoir à Jean-Marc HAUQUIN

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	21
Pouvoirs	8
Votants	29

N° 20231218-017

EHPAD RESIDENCE DE MAA - DECISION MODIFICATIVE N°3

Vu l'arrêté DSD-PPA-2023-131 en date du 21/11/2023 accordant une dotation complémentaire de 105 935 € sur la section hébergement.

Vu l'arrêté DSD-PPA-2023-166 en date du 21/11/2023 accordant une dotation complémentaire de 84 065 € sur la section dépendance.

Vu la décision de la commission permanente du département en date du 20/10/2023 accordant une subvention d'investissement à hauteur de 14 598.03 €.

Vu l'information donnée par l'ARS accordant à l'établissement une dotation complémentaire exceptionnelle de 50 000 € sur la section soins,

Vu l'information donnée par les services RH évaluant le remboursement par l'assurance statutaire restant à percevoir, il est proposé d'augmenter la recette prévisionnelle d'un montant de 30 000 €.

Considérant que le budget prévisionnel de l'EHPAD Résidence de Maa nécessite l'inscription de crédits supplémentaires afin de permettre d'honorer les dépenses de fin d'année,

Madame la vice-présidente expose,



Après avoir sollicité les tutelles quant aux difficultés rencontrées, le Conseil Départemental des Landes et l'ARS ont accordé des crédits exceptionnels à l'EHPAD afin de permettre de réduire le déficit.

La décision modificative est présentée comme suit :

DM 3 - EPRD 2023

EXPLOITATION					
CHARGES (DEPENSES)			PRODUITS (RECETTES)		
COMPTE	LIBELLE	MONTANT	COMPTE	LIBELLE	MONTANT
60613	Chauffage	29 300,00 €			
60622	Produits d'entretien	4 000,00 €			
606261	Protections produits absorbants	25 000,00 €			
6063	Alimentation	30 000,00 €			
6066	Fournitures médicales	6 000,00 €			
6288	Autres services extérieurs	5 000,00 €			
Total GROUPE I - Charges afférentes à l'exploitation courante		99 300,00 €	Total GROUPE I – Produits de la tarification		0,00 €
6228	Rém. Intern. et hon. divers	5 000,00 €	7588	Autres pdts gestion courante	30 000,00 €
6338	Autres impôts, taxes sur rém.	6 500,00 €			
64111	Rém. Princ. perso tit. et stag.	16 000,00 €			
641188	Autres indemnités	10 000,00 €			
64131	Rém. Princ. perso non tit. perm	42 000,00 €			
64151	Rém. princ. persol non tit. rempla	154 000,00 €			
64511	Cotisations à l'URSSAF	65 900,00 €			
64513	Cotisations à l'IRCANTEC	8 400,00 €			
64514	Cotisations à l'ASSEDIC	8 300,00 €			
64515	Cotisations à la CNRACL	8 700,00 €			
6471	Prest. versées pour le FNAL	1 000,00 €			
Total GROUPE II - Charges afférentes au personnel		325 800,00 €	Total GROUPE II – Autres produits relatifs à l'exploitation		30 000,00 €
61357	Locations matériel médical	5 500,00 €	778	Autres produits exceptionnels	240 000,00 €
61558	Entretien et répar. sur autres mat	2 000,00 €			
6188	Autres frais divers	1 800,00 €			
Total GROUPE III - Charges afférentes à la structure		9 300,00 €	Total GROUPE III – Produits financiers, produits exceptionnels		240 000,00 €
TOTAL DES CHARGES		434 400,00 €	TOTAL DES PRODUITS		270 000,00 €
			031 – Résultat comptable prév. déficitaire		164 400,00 €
TOTAL EQUILIBRE DU CRP		434 400,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU CRP		434 400,00 €

INVESTISSEMENT					
EMPLOIS (DEPENSES)			RESSOURCES (RECETTES)		
COMPTE	LIBELLE	MONTANT	COMPTE	LIBELLE	MONTANT
			1312	Subv. Invest. Département - toiture	14 590,00 €
032 – Insuffisance d'autofinancement		164 400,00 €	Titre 1 - Augmentation des capitaux propres		14 590,00 €
TOTAL DES EMPLOIS		164 400,00 €	TOTAL DES RESSOURCES		14 590,00 €
			033 – Prélèvement sur le fonds de roulement		149 810,00 €
TOTAL EQUILIBRE DU TFP		164 400,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU TFP		164 400,00 €



Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

A APPROUVER la décision modificative

ARTICLE 2 :

A AUTORISER le Président à signer tout document à cet effet,

ARTICLE 3 :

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 29 DEC. 2023

La Vice Présidente du CIAS
Patricia LOUBERE



Patricia LOUBERE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »